

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
LIMITEE
T/COM.11/L.325
14 avril 1959
FRANCAIS
ORIGINAL : ITALIEN

COMMUNICATION DE LA "GREAT SOMALIA LEAGUE" A BOSASO
CONCERNANT LA SOMALIE SOUS ADMINISTRATION ITALIENNE

(Distribuée conformément à l'article 24 du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

DE : BOSASO 28 février 1959

A : L'ADMINISTRATEUR DE LA SOMALIE

Copies : MINISTRE DE L'INTERIEUR
DIRECTION DE LA POLICE
CONSEIL CONSULTATIF
SIEGE DE LA GSL

MOGADISCIO

LE 27 FEVRIER NOUS AVONS DEMANDE A L'AUTORITE LOCALE LA PERMISSION D'ORGANISER UNE MANIFESTATION. ON NOUS A REPONDU QUE NOUS N'ETIONS PAS AUTORISES A FAIRE CETTE REQUETE. SORTANT DE NOS BUREAUX NOUS AVONS ETE MAINTENUS EN PLACE PAR DES AGENTS ARMES. TOUTES LES AUTCRITES DE BOSASO FONT SUBIR DES VEXATIONS A LA POPULATION SANS AUCUNE RAISON. NOUS, MEMBRES DU GRAND PARTI DE LA SOMALIE, NOUS NOUS DECLARONS CONTRE LA NOUVELLE LEGISLATION SUIVIE PAR LE GOUVERNEMENT. NOUS SOMMES FIERES DE NOS MORTS ET DE NOS BLESSES DE MOGADISCIO. CONSTATANT QUE LE GOUVERNEMENT A ADOPTE DES METHODES COLONIALISTES, NOUS VOUS PRIONS DE BIEN VOULOIR EXAMINER SI LES EVENEMENTS DE SOMALIE SONT CONFORMES A LA DEMOCRATIE OU S'ILS SONT LE SIGNE DE LA PARTIALITE DE LA LOI

GREAT SOMALIA LEAGUE
